



Dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique

L'aide à l'achat d'un vélo électrique est une nouvelle mesure forte d'incitation à la pratique d'un mode de déplacement plus simple, plus rapide, plus économe, bénéfique pour la santé et respectueux de l'environnement.

Ce dispositif, lancé au 1^{er} novembre 2020, rencontre un grand succès. Il a déjà permis à plus de 35 000 usagers d'avoir accès à un moyen de transport réellement alternatif à la voiture individuelle.

Face au succès rencontré, des ruptures de stocks peuvent occasionner des retards de livraison dans certains magasins. Afin que le plus grand nombre puisse bénéficier de cette aide avant la fin du dispositif programmé au 30/06/2023, la Métropole facilite les démarches.

A la commande du vélo, un acompte de 50% de la somme due vous sera demandé par votre vélociste. En échange, vous recevrez un bon de commande qui vous permettra de bénéficier de l'aide indépendamment de la date de réception de votre nouveau moyen de transport.

Une fois votre vélo réceptionné et la facture émise, il vous faudra alors remplir votre dossier de demande de subvention sur montpellier3m.fr/aideveloelec.

ENSEMBLE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE.

Michaël Delafosse
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

Julie Frêche
Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole
déléguée au Transport et aux Mobilités actives

BON DE COMMANDE

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

certifie avoir commandé un VAE éligible au dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique de Montpellier Méditerranée Métropole auprès du magasin :

Nom :

Adresse :

et avoir versé à cet effet un acompte payé comptant et correspondant à 50% du prix d'achat du vélo.

Date :

Date :

Signature du client

Signature et cachet du vendeur